



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2023-100

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

ARS-DD22 /

R53-2023-09-26-00001 - ARRETE MODIFICATIF CONSEIL DE
SURVEILLANCE CH ST BRIEUC SEPT 2023 (2 pages)

Page 3

DIRM /

R53-2023-09-21-00004 - Arrêté préfectoral - Modification N° 3 membres
CRCBN (2 pages)

Page 6

préfecture de région /

R53-2023-09-25-00005 - Arrêté de composition de la SRIAS (3 pages)

Page 9

ARS-DD22

R53-2023-09-26-00001

ARRETE MODIFICATIF CONSEIL DE
SURVEILLANCE CH ST BRIEUC SEPT 2023

Délégation territoriale des Côtes d'Armor
Département Animation Territoriale
Pôle Offre de Soins Hospitalière

ARRETE
portant modification de la composition nominative du conseil de surveillance
du Centre hospitalier de SAINT-BRIEUC (Côtes d'Armor)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, R.6143-1 0 R.6143-16 ;

Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification et notamment son article 30 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne - Madame Elise NOGUERA ;

Vu la décision du 13 février 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à Monsieur François NEGRIER, directeur de la délégation départementale des Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de SAINT-BRIEUC du 5 septembre 2022 ;

Considérant le courrier du 14 avril 2023 du syndicat CFDT Santé Sociaux des Côtes d'Armor désignant Monsieur Maxence FORESTIER en qualité de membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de SAINT-BRIEUC au sein du collège des personnels en remplacement de Monsieur Emmanuel SAMBIN ;

Considérant la nécessité d'actualiser la composition du conseil de surveillance ;

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne arrête la composition suivante :

Article 1^{er} : Le conseil de surveillance du centre hospitalier de SAINT-BRIEUC, 10 Rue Marcel Proust BP 2367 – 22023 SAINT-BRIEUC (Côtes d'Armor), n° FINESS 220 000 020, établissement public de santé de ressort communal est composé des 15 membres.

L'arrêté du 5 septembre 2022 est modifié comme suit :

NOM	QUALITE
Collège des représentants des collectivités territoriales :	
M. GUIHARD Hervé	Maire, Ville de SAINT-BRIEUC
Mme LAPORTE Nadia	Conseillère municipale, Ville de SAINT-BRIEUC
M. BELLEGUIC David	Représentant la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération
M. LE CAM Yannick	Représentant la Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération
M. GASPAILLARD Damien	Représentant le Conseil Départemental

Collège des personnels :	
M. le Dr VAN ASSCHE Patrick	Représentant de la commission médicale d'établissement.
M. le Dr LALLEMENT François	Représentant de la commission médicale d'établissement.
M. PINEAU Régis	Représentant des organisations syndicales (CGT)
M. FORESTIER Maxence	Représentant des organisations syndicales (CFDT)
Mme BEZELY Magali	Représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

Collège des personnalités qualifiées et des représentants des usagers :	
M. le Dr BRESSANUTTI Louis	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Mme DOMMANGET Anne Valérie	Personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé
Mme BRIAND Anne-Marie	Personnalité qualifiée, représentant des usagers, désignée par le Préfet des Côtes d'Armor
M. LUCAS Gilles	Personnalité qualifiée, représentant des usagers, désignée par le Préfet des Côtes d'Armor
Mme HAMON Béatrice	Personnalité qualifiée, représentant des usagers, désignée par le Préfet des Côtes d'Armor

Au titre des voix consultatives sont ajoutés les membres suivants :

Membres avec voix consultative
Le vice-président du directoire du centre hospitalier de SAINT-BRIEUC
Le directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ou son représentant
Le directeur de la caisse d'assurance maladie des Côtes d'Armor ou son représentant
Le député de la circonscription où est situé le siège de l'établissement principal du centre hospitalier de SAINT-BRIEUC

Article 2 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues aux articles R. 6143-12 et R. 6143-13 du code de la santé publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, à l'égard des tiers, de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le directeur de la délégation départementale des Côtes d'Armor de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et le directeur du centre hospitalier de SAINT-BRIEUC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Saint-Brieuc, le 26 SEP. 2023

Pour la directrice générale
De l'agence régionale de santé Bretagne,
Et par délégation, le Directeur de la
Délégation Départementale des Côtes
d'Armor,

François NEGRIER



DIRM

R53-2023-09-21-00004

Arrêté préfectoral - Modification N° 3 membres
CRCBN



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

ARRÊTÉ n° R53-2023-09-

portant modification des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord

Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 912-130 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 octobre 2012 modifié relatif au nombre, aux limites du ressort territorial, au siège et aux circonscriptions électorales des comités régionaux de la conchyliculture ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° R53-2021-09-16-002 du 16 septembre 2021 fixant la répartition des sièges du conseil du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord ;
- VU l'arrêté préfectoral n° R53-2022-02-04-00002 du 4 février 2022 modifié portant nomination des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord ;
- VU l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° R53-2023-08-25-00007 du 25 août 2023 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne ;
- VU la demande du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord en date du 30 août 2023 ;
- SUR proposition de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest ,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 4 février 2022 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Sont nommées membres du conseil du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord, pour une durée de quatre ans, les personnes suivantes :

Centres intéressés ou circonscriptions électorales	Composition			
	Collège exploitants huîtres plates et creuses		Collège exploitants moules et autres coquillages	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Saint-Malo Cancale	GLÉRON Katell QUERRIEN Laurence BEAULIEU Pierre-Charles BEAULIEU Richard ALIX Fabien VETTER Arnaud	DANGALY Wilfried PICHOT Patricia DELAUNAY Julien BERNIER Olivier DESRAIS Marcellin PROD'HOMME Alexandre	SALARDAINE Rodolphe BRIZARD Alexandre HURTAUD Frédéric, LEBEAU Nicolas HESRY Stéphane CORNÉE Sylvain CROIZÉ Gaël	BUSSON André HURTAUD Maxime DUPUY Alexis DUFAX Jean-Michel SIMON Teddy CROIZÉ Magali QUÉMA Franck

Saint-Brieuc Arguenon			BOUCHONNEAU Guillaume	DENOUAL Laurent
Saint-Brieuc La Fresnaye	FLORÈS Alan	NONNET Nicolas	SALARDAINE Stéphane JUIN Anthony SERRANDOUR Cédric	BAILLY Cédric BERTHOU Camille /
Saint-Brieuc - Eau profonde Goëlo - Trégor	LEC'HVIEN Pierre GENTIL Sébastien AUZOU Didier CHAUMARD Henri BODIN Arnaud BOURDEL Sébastien	ARIN André THULOT Alexandre DUCHÈNE David BIDART Cyrille LEMOIGNE François LEGUEN Yves-Marie	COATANLEM Jean-Yvon	GUIGNARD Julien
Morlaix - Penzé	CADORET Jean-Jacques MADEC Alain fils JAUEN Bertrand BIGOIS Philippe LE DUC Jacques BERNARD Patrick	CADORET Jacques MADEC Alain GEORGES Olivier MORVAN Pierre BERDER Gireg MORVAN Alain		
Brest - Abers	KERVELLA Dominique DIVERRES Michel LEGRIS Adrien MADEC Yvon	LE MOAL Jean COÏC Julien HUCHETTE Sylvain /	HANSEN Frédéric	LE MOAL Nicolas

Collège salariés	Titulaires	Suppléants
	ROUX Sylvie HAREL Jean-Claude	/ /

».

ARTICLE 2

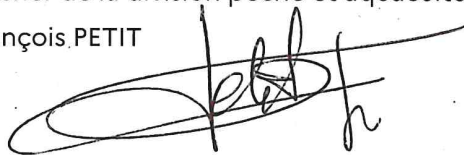
Le secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne et la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 21 septembre 2023

Pour le préfet, et par délégation,

Le chef de la division pêche et aquaculture

François.PETIT



Ampliation : MGAMPA/BAQUA – SGAR Bretagne – DDTM/DML 22-29-35- CRC Bretagne nord - CNC

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest / Division pêche et aquaculture
3 avenue de la préfecture – 35 026 RENNES cedex 9
Tél. 02.90.02.69.50 – <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

2/2

préfecture de région

R53-2023-09-25-00005

Arrêté de composition de la SRIAS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ
portant composition de la
Section Régionale Interministérielle d'Action sociale**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de l'Ille-et-Vilaine, M. Emmanuel BERTHIER ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État, modifié par l'arrêté ministériel du 8 juillet 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 2023 relatif à la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de la région Bretagne ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté du 27 juin 2023 désignant les membres de la section régionale interministérielle d'action sociale de Bretagne est abrogé.

Article 2 : La section régionale de Bretagne du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État est composée ainsi :

I – PRÉSIDENTE :

Madame Catherine MEROUR, CGT

II – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES FONCTIONNAIRES :

Pour l'Union générale des fédérations de fonctionnaires FO,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur David LEVEAU
- En qualité de membre titulaire : Madame Patricia ARCADE
- En qualité de membre titulaire : Monsieur Frédéric SIMON
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Sylvain BUTTIN
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Jean-Jacques PIERON
- En qualité de membre suppléant : Madame Laurence BLOUET

Pour l'Union générale des fédérations de fonctionnaires CGT,

- En qualité de membre titulaire : Madame Patricia APPRIOU
- En qualité de membre titulaire : Monsieur Michel LE RU
- En qualité de membre suppléant : Madame Sylvie JONQUET
- En qualité de membre suppléant : Monsieur David REDOUTE

Pour la Fédération générale des fonctionnaires FSU,

- En qualité de membre titulaire : Madame Nathalie DUVIVIER
- En qualité de membre titulaire : Madame Christiane FEY
- En qualité de membre suppléant : Monsieur François MERCIOL
- En qualité de membre suppléant : Madame Karine CHRISTIEN

Pour l'UNSA Fonction publique,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Philippe RINFRAY
- En qualité de membre titulaire : Madame Laurence POTIER
- En qualité de membre suppléant : Monsieur François HIREL
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Yves BECHARIA

Pour la Fédération générale des fonctionnaires CFDT,

- En qualité de membre titulaire : Madame Céline PINEAU
- En qualité de membre titulaire : Monsieur Jean-Pierre MARCHAND
- En qualité de membre suppléant : Madame Nathalie DEVAUX
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Vincent VILARD

Pour l'Union syndicale SOLIDAIRES Bretagne,

- En qualité de membre titulaire : Madame Marie-Claire COUJOU
- En qualité de membre suppléant : Madame Karine MIRIEL

Pour la Fédération française des cadres de la fonction publique CFE-CGC,

- En qualité de membre titulaire : Madame Véronique JURGA
- En qualité de membre suppléant : Madame Rose-Marie GUICHARD

III – REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS EN CHARGE D'UNE POLITIQUE MINISTÉRIELLE D'ACTION SOCIALE :

Pour l'Éducation Nationale,

- En qualité de membre titulaire : Madame Anne-Sophie RAULT, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines du Rectorat de Rennes
- En qualité de membre titulaire : Madame Catherine STHOREZ, secrétaire générale adjointe, DSDEN d'Ille-et-Vilaine
- En qualité de membre suppléant : Madame Charlotte CIUBUCCIU, adjointe à la directrice des ressources humaines du Rectorat de Rennes
- En qualité de membre suppléant : Monsieur Hervé JUIFF, responsable du service académique de gestion de l'action sociale, DSDEN d'Ille-et-Vilaine

Pour la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et la Direction régionale des affaires culturelles

- En qualité de membre titulaire : Madame Marie-Hélène IMAD, responsable des ressources humaines, DREETS
- En qualité de membre suppléant : Madame Dominique HERLEDAN, responsable des ressources humaines et de la formation, DRAC

Pour les services relevant du ministère des Armées,

- En qualité de membre titulaire : Madame Marielle GODEAU, Conseillère technique médico-sociale au CTAS de Rennes
- En qualité de membre suppléant : Madame Catherine VYGADOULA, Conseillère technique médico-sociale au CTAS de Brest

Pour les services du ministère de la justice,

- En qualité de membre titulaire : Madame Emmanuelle BERNIER cheffe du Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale de la délégation interrégionale de Rennes

- En qualité de membre suppléant : Madame Céline PIGOT, cheffe adjointe du Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale de la délégation interrégionale de Rennes

Pour les services relevant du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Romain DUINE, responsable régional de l'action sociale pour la région Bretagne
- En qualité de membre suppléant : Madame Nathalie BOUZENNOUNN, déléguée départementale d'Ille-et-Vilaine de l'action sociale

Pour les services des Côtes-d'Armor relevant du Ministère de l'Intérieur,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Xavier ROBERGE, chef du service accompagnement professionnel et social du secrétariat général commun du département des Côtes d'Armor (SGCD 22)
- En qualité de membre suppléant : Madame Karine JANVIER, référente action sociale, pôle accompagnement social du secrétariat général commun du département des Côtes d'Armor (SGCD 22)

Pour les services du Finistère relevant du Ministère de l'Intérieur,

- En qualité de membre titulaire : Madame Christèle PRUDHOMME, responsable du pôle action sociale formation et santé et sécurité au travail au secrétariat général commun du département du Finistère (SGCD29)
- En qualité de membre suppléant : Madame Adeline LE BORGNE, adjointe au chef du pôle Action Sociale, Formation, Santé et Sécurité au Travail - Collaboratrice de formation au secrétariat général commun du département du Finistère (SGCD29)

Pour les services d'Ille-et-Vilaine relevant du Ministère de l'Intérieur,

- En qualité de membre titulaire : Madame Céline GUYOT, cheffe du pôle action sociale du secrétariat général commun du département d'Ille-et-Vilaine (SGCD 35)
- En qualité de membre suppléant : Madame Angélique KERHELLO, adjointe à la cheffe du pôle action sociale du secrétariat général commun du département d'Ille-et-Vilaine (SGCD 35)

Pour les services du Morbihan relevant du Ministère de l'Intérieur,

- En qualité de membre titulaire : Monsieur Yannick DELEBECQUE chef du pôle action sociale, santé et sécurité au travail, secrétariat général commun du département du Morbihan (SGCD56)
- En qualité de membre suppléant : Madame Valérie GUILCHET, adjointe au chef du service des ressources humaines, secrétariat général commun du département du Morbihan (SGCD56)

Pour la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

- En qualité de membre titulaire : Madame Marie-Noëlle BEILLARD, responsable du pôle social régional au sein du service AGIR de la DREAL Bretagne
- En qualité de membre suppléant : Cédric COUTEAU, chef de service adjoint du service Administration Générale Interne et Régionale

Pour la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt,

- En qualité de membre titulaire : Madame Catherine KIENTZ, responsable du pôle action sociale
- En qualité de membre suppléant : Monsieur KOFFI-GARNIER Éric, secrétaire général adjoint

Article 3 : Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 25 septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Christophe BOURSIN